

Expérimentation refondation des SAAD dans le département des Côtes d'Armor



Alain FESSELIER
Directeur des services





- ❑ 85 services publics ou associatifs dont 57 agréés et autorisés.
- ❑ interventions auprès d'environ 18 000 personnes âgées ou handicapées
- ❑ un chiffre d'affaire total 48 M€ dont environ 20 M€ financés par l'APA à domicile.
- ❑ 2,28 millions d'heures d'intervention
- ❑ 1 800 ETP.
- ❑ détérioration de la situation financière des services
 - 58 % des services en déficit en 2011
 - résultat cumulé de -840 k€ en 2012 et de -514 k€ en 2013
 - en 2012 et 2013, 15 services ont émargé sur le fonds de restructuration de la CNSA



Calendrier prévu dans le cahier des charges...

Lancement des préfigurations départementales via la signature de CPOM

- Réalisation des documents de cadrage de la préfiguration (cahier des charges, CPOM,...)
- 2011 - 2012:

Période de préfiguration (2012/2013)

- Comité de pilotage de la préfiguration (analyse des situations, comparaisons départementales)
- BILAN DE LA PREFIGURATION

Généralisation de la réforme (01/01/2014)

- Ajustement de la proposition de réforme en fonction des résultats des préfigurations.
- Proposition de modification législative et réglementaire
- Application de la réforme à l'ensemble des SAAD autorisés

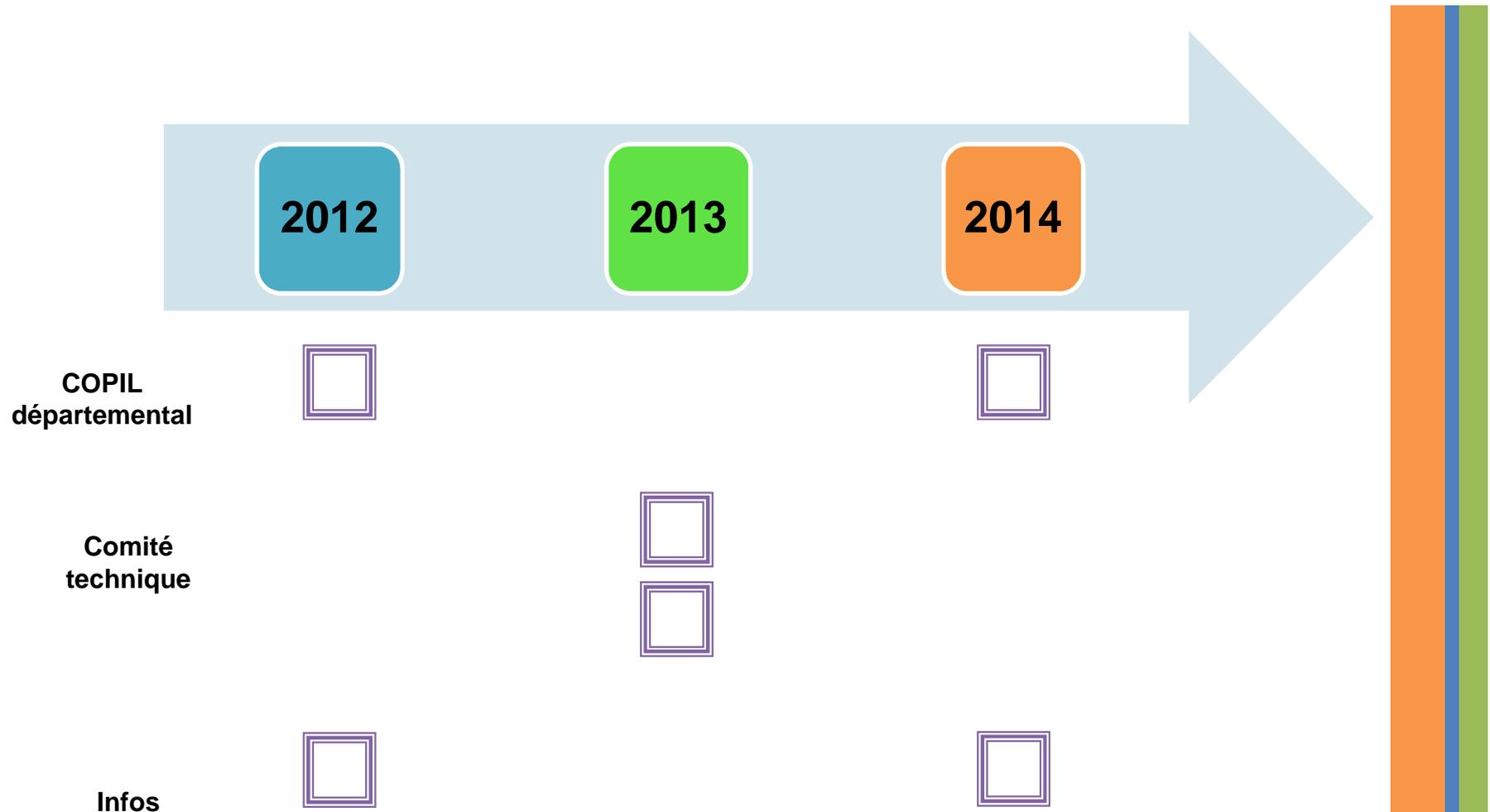


INSTITUTION D'UN MANDATEMENT (CPOM) AFIN DE RELEVER, EN APPLICATION DU DROIT COMMUNAUTAIRE, DES SERVICES SOCIAUX D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (SSIG)

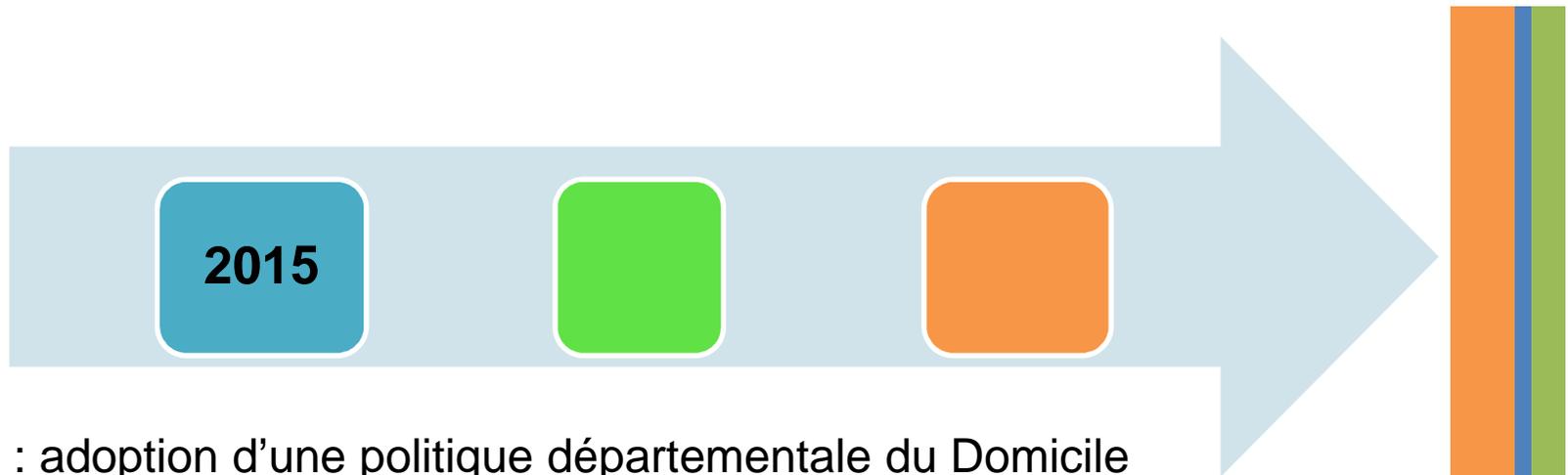
Convention d'expérimentation 2012-2013 signée en avril 2012

- reconnaît les prestataires autorisés comme acteurs d'une politique publique de solidarité territoriale, d'une mission d'intérêt général et d'utilité sociale, notamment en termes de prévention de la perte d'autonomie, de son aggravation et de l'aide aux aidants.
- propose aux personnes un plan d'aide global qui garantira, au-delà des actes essentiels de la vie, un accompagnement favorisant la prévention et le lien social en y associant l'entourage familial. Dans ce cadre, l'approche horaire serait supprimée.
- Institue :
 - un comité de pilotage départemental (Conseil général, les fédérations des services d'aide à domicile, l'Agence Régionale de Santé (ARS) et les services expérimentateurs)
 - Un comité technique réunissant les services expérimentateurs et les services du CG
 - Des temps d'informations à destination de l'ensemble des gestionnaires de services autorisés par le Président du Conseil général.





- Janvier 2014 : demande de l'UD UNA22 que les services expérimentateurs puissent signer un CPOM
- Mars 2015 : demande des services expérimentateurs pour la signature d'un CPOM
- **Réponse de la collectivité** : trop de services autorisés pour conclure des CPOM

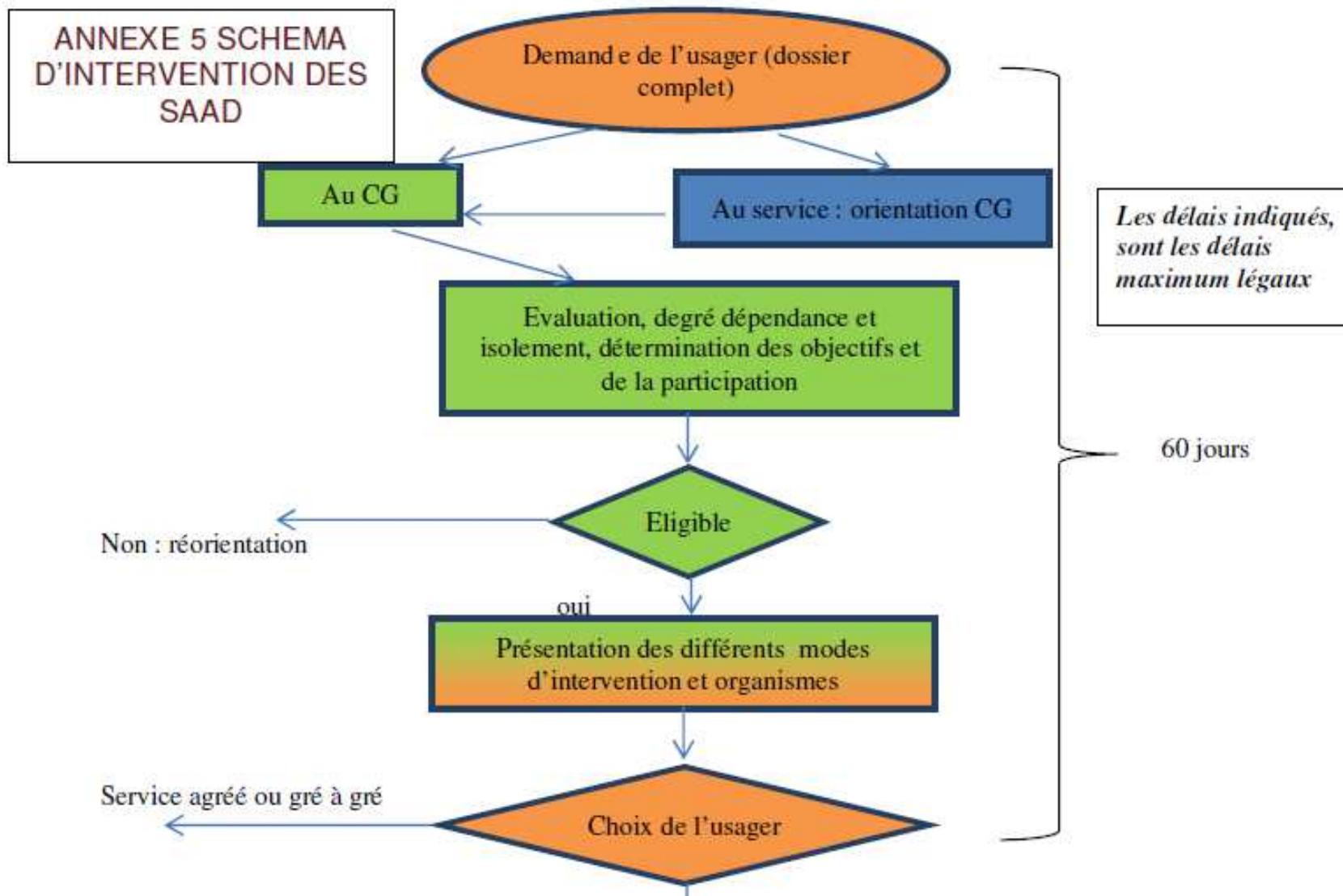


Janvier 2015 : adoption d'une politique départementale du Domicile autour de deux principes :

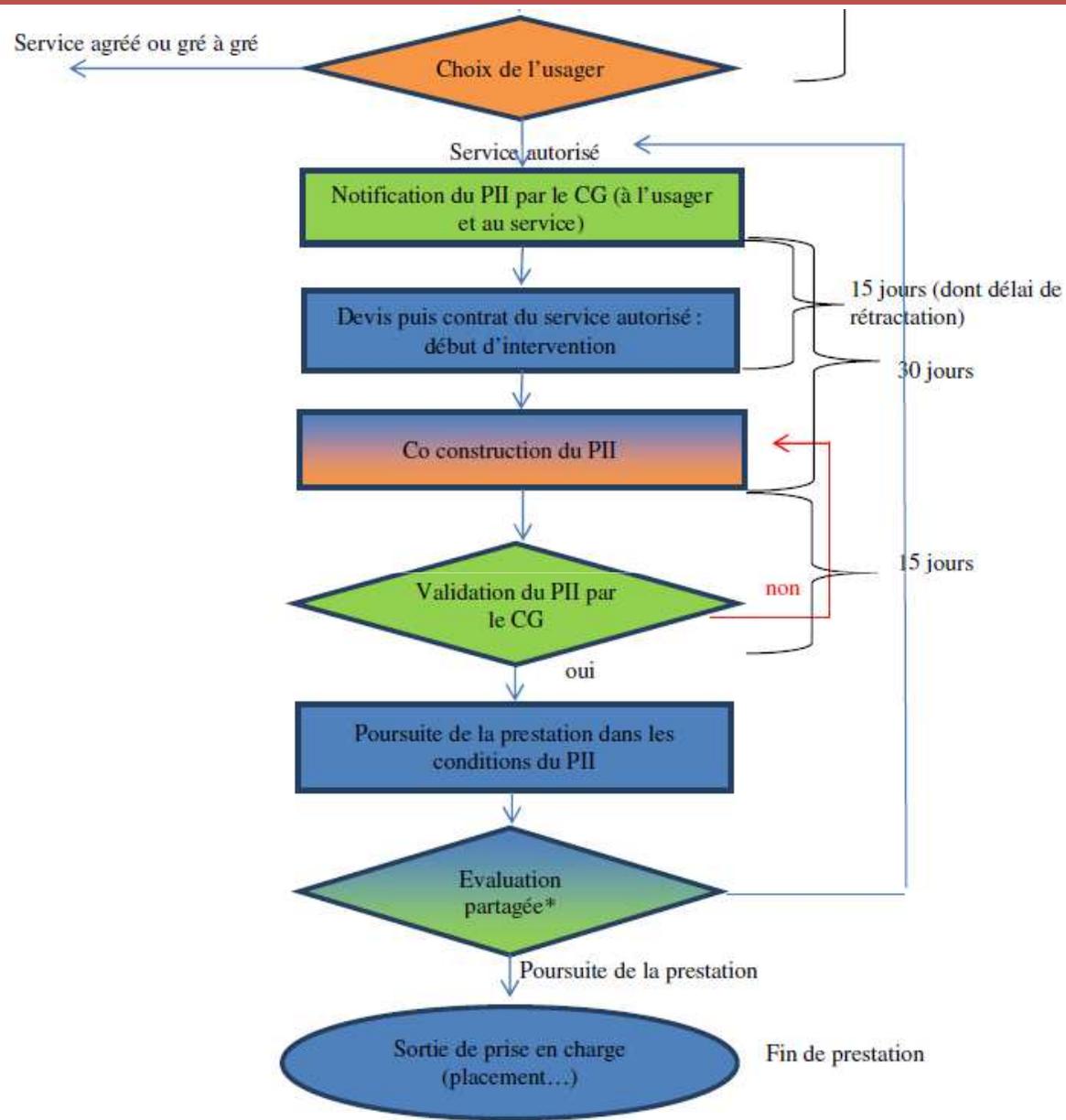
- évolution vers une offre d'aide et d'accompagnement territorialisée
- exigence d'une organisation plus performante et innovante des services : regroupements, horizontaux (mutualisations, fusions entre SAAD) et/ou verticaux (regroupement des différents acteurs du parcours : SAAD, SSIAD, EHPAD...)

- ❑ Un cahier des charges départemental annexé aux renouvellements d'autorisations et aux autorisations nouvelles, constituant un socle de valeurs communes partagées par les SAAD autorisés et le Département ;
- ❑ mise en œuvre de dialogues de gestion et l'intervention de la mission (engagements partagés autour d'objectifs précis, appuyés par des contrôles a posteriori)
- ❑ poursuite de l'expérimentation de la refondation du secteur en partenariat avec les six SAAD pilotes, mais avec des contours adaptés résultant des conclusions départementales de l'évaluation

REFONDATION DE L'ÉVALUATION DES BESOINS DES PUBLICS PRIS EN CHARGE.



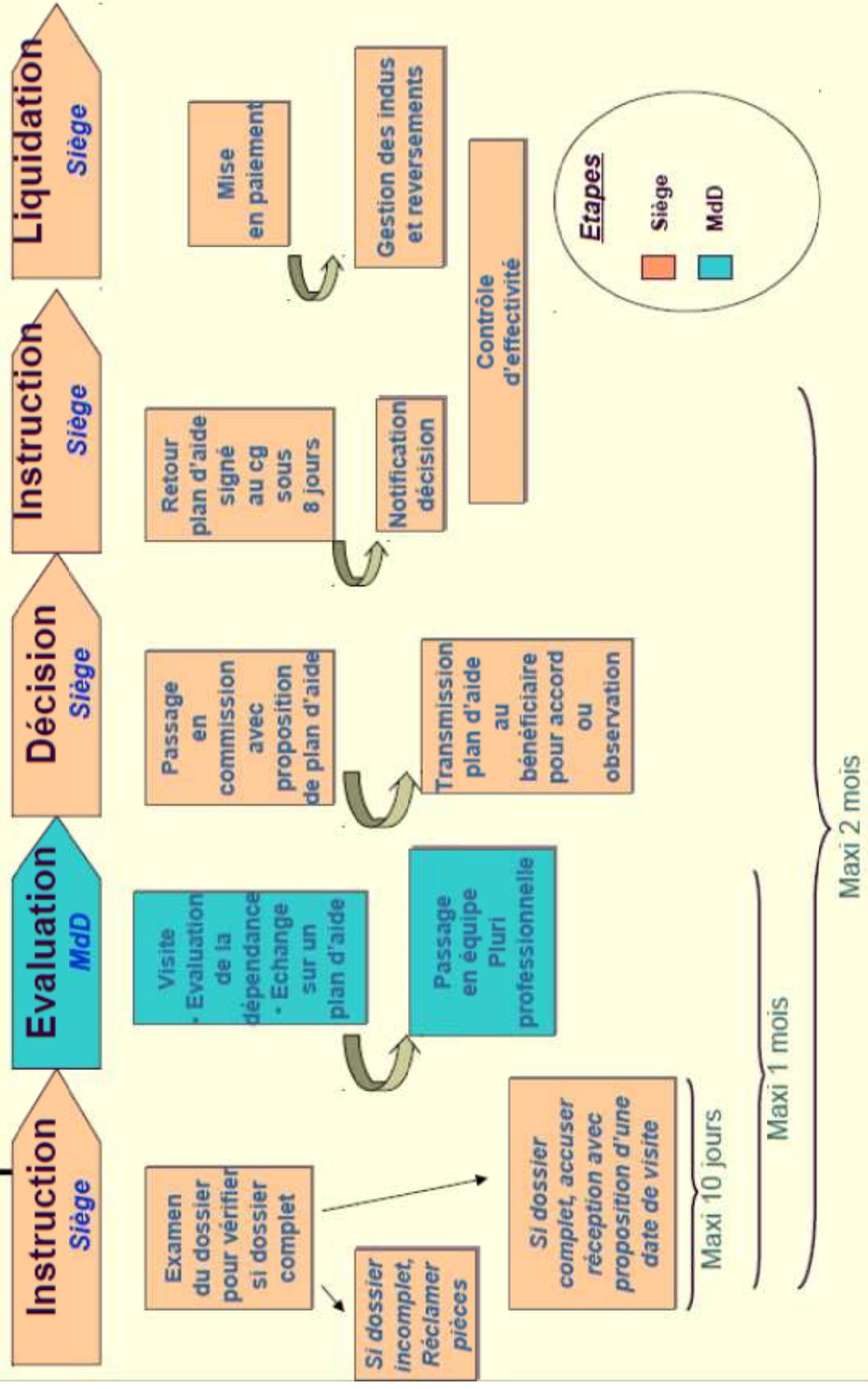
REFONDATION DE L'ÉVALUATION DES BESOINS DES PUBLICS PRIS EN CHARGE.

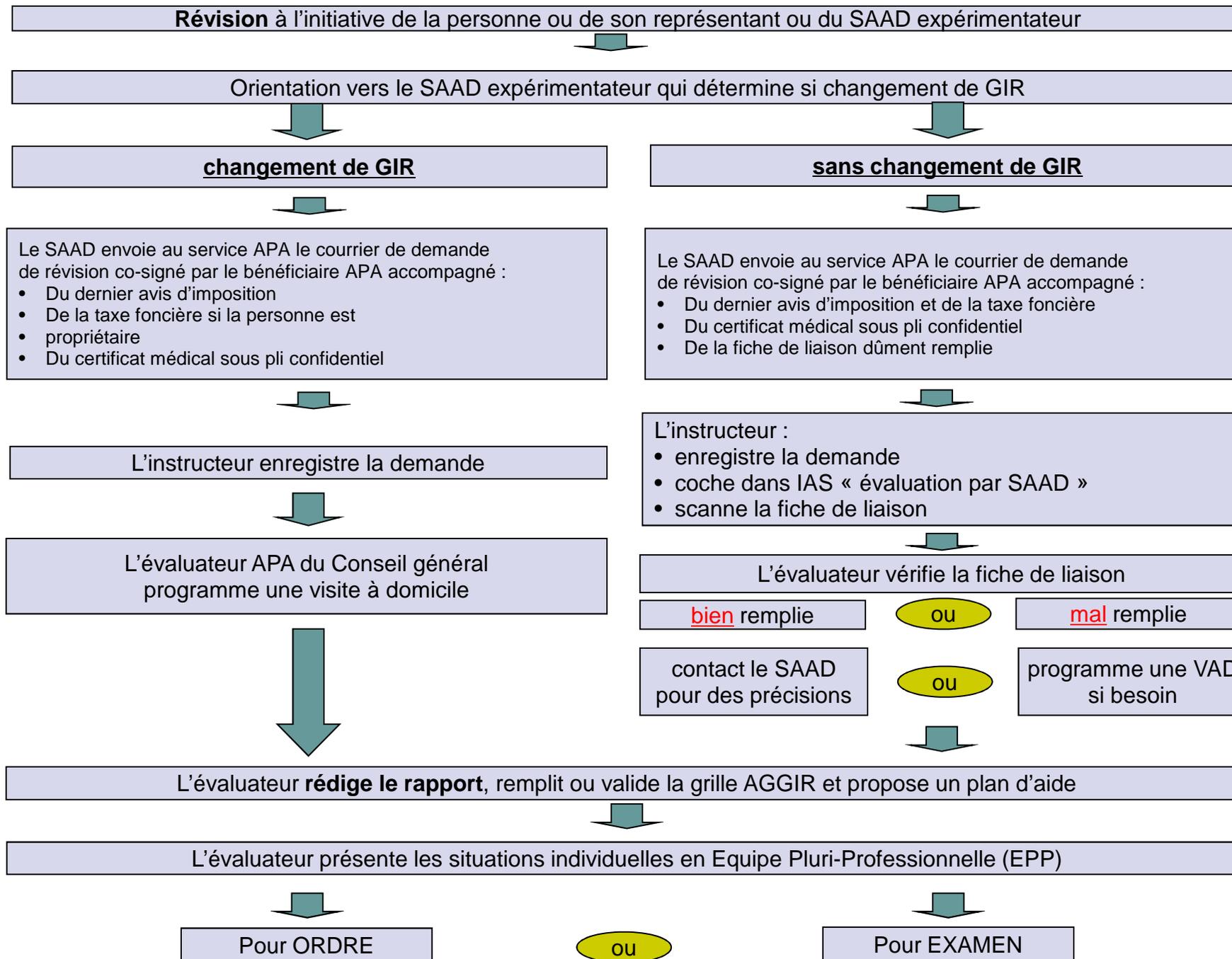


* Chaque année minimum ou chaque fois que la situation l'exige (évolution GMP, EMP...)

2- Circuit d'une demande d'APA après

- Retrait du dossier APA (papier ou site internet)
- Transmission du dossier au service APA





Conseil Général		FICHE DE LIAISON RENOUVELLEMENT - REVISION			
Côtes d'Armor		NOM - Prénom du bénéficiaire			
		Adresse du bénéficiaire			
		Service d'aide à domicile			
		Changement de GIR	<input type="text"/>	Date d'évaluation	<input type="text"/>
1• Environnement (vie sociale, entourage, habitat) :					
2• Interventions actuelles du SAAD		HEBDO /QUOT	NBRE	PRECISIONS (durée moyenne des interventions et moment y compris DJF)	
2-1 Accompagnement / Aide liés à la dépendance physique					
Aide aux transferts (leviers / couchers / fauteuil)					
Aide à la toilette					
Aide à l'habillage / déshabillage					
Aide à l'hygiène urinaire et anale					
Aide à la prise des repas (Stimuler, surveiller, donner le repas)					
2-2 Accompagnement lié à la personne					
Lecture					
Sortie - promenade					
Stimulation					
2-3 Accompagnement dans les actes domestiques					
Préparation des repas (avec ou sans la personne)					
Entretien du lieu de vie					
Entretien du linge (si incontinence)					
Entretien et surveillance du contenu du réfrigérateur					
Courses (avec ou sans la personne)				<input type="checkbox"/> avec <input type="checkbox"/> sans	
3• Interventions d'infirmiers libéraux ou d'aides soignantes ?					
Pour toilette		<input type="text"/>	Pour habillage	<input type="text"/>	
Autres (à préciser : traitements, soins particuliers...)					
4• Autres interventions (famille, voisins...) : à préciser					
5• Interventions d'aide à domicile au titre du conjoint (hors APA) ?		6• Prestations annexes déjà en place		oui/non	Nbre
		Portage de repas			
		Accueil de jour			
		Hébergement temporaire			
		Téléalarme			
		Protections à usage unique			
7• Le plan d'aide est-il adapté aux besoins ?					
Si non, pourquoi (détailler les nouveaux besoins) ?		<input type="text"/>			
8• Observations :					



<u>2- Interventions actuelles du SAAD</u>	HEBDO /QUOT	NBRE	PRECISIONS (durée moyenne des interventions et moment y compris DJF)
2-1 Accompagnement / Aide liés à la dépendance physique			
Aide aux transferts (levers / couchers / fauteuil)			
Aide à la toilette			
Aide à l'habillage / déshabillage			
Aide à l'hygiène urinaire et anale			
Aide à la prise des repas (Stimuler, surveiller, donner le repas)			
2-2 Accompagnement lié à la personne			
Lecture			
Sortie - promenade			
Stimulation			
2-3 Accompagnement dans les actes domestiques			
Préparation des repas (avec ou sans la personne)			
Entretien du lieu de vie			
Entretien du linge (si incontinence)			
Entretien et surveillance du contenu du réfrigérateur			
Courses (avec ou sans la personne)			

avec sans



<u>3▪ Interventions d'infirmiers libéraux ou d'aides soignantes ?</u>			
	Pour toilette	<input type="text"/>	Pour habillage
Autres (à préciser : traitements, soins particuliers...)			
<u>4▪ Autres interventions (famille, voisins...) : à préciser</u>			
<u>5▪ Interventions d'aide à domicile au titre du conjoint (hors APA) ?</u>		<u>6▪ Prestations annexes déjà en place</u>	
		oui/non	Nbre
		Portage de repas	
		Accueil de jour	
		Hébergement temporaire	
		Téléalarme	
		Protections à usage unique	
<u>7▪ Le plan d'aide est-il adapté aux besoins ?</u>			
		<input type="text"/>	
Si non, pourquoi (détailler les nouveaux besoins) ?			
<u>8▪ Observations :</u>			



LA POSSIBILITÉ D'AJUSTEMENTS PERMANENTS DE L'INTERVENTION DES SERVICES

NATURE	REGLES A APPLIQUER
<p><i>Date de début des plans d'aide</i></p>	<p>1ère demande : - Si retour du plan d'aide signé avant le 16 ==> Forfait complet - Si retour du plan d'aide signé à compter du 16 ==> Demi-forfait</p>
	<p>Révision : - Si retour du plan d'aide signé avant le 16 ==> Date de début du droit au 1er du mois en cours - Si retour du plan d'aide signé à compter du 16 ==> Date de début du droit au 1er du mois suivant</p>
<p><i>Hospitalisation</i></p>	<p>Toute hospitalisation génère une facturation du forfait complet sauf pour une hospitalisation pendant un mois civil complet. Si AMP (Autonomie Moyenne Pondérée) en E1 (Isolement) possibilité d'intervenir au CH (lien social, prestation non assurée par le CH comme le linge...)</p>
<p><i>Retour d'hospitalisation</i></p>	<p>Programmation de nouvelles heures dans la limite du plan d'aide annuel + 10% avec l'accord de l'utilisateur et <u>en fonction de son besoin.</u></p>

NATURE	REGLES A APPLIQUER
<i>Hébergement temporaire</i>	<p>- Si au moins 2 semaines consécutives d'hébergement temporaire dans le mois civil soit 14 jours calendaires, application d'un demi-forfait</p> <p>'- Si moins de 2 semaines consécutives d'hébergement temporaire dans le mois civil soit 14 jours calendaires, application du forfait complet</p>
<i>Absence courte pour convenance personnelle sans respecter le délai de prévenance de 7 jours, hormis cas de force majeure (hospitalisation d'urgence, décès d'un membre proche)</i>	Paiement du forfait mais les heures non effectuées pendant cette absence ne seront pas reprogrammées le ou les mois suivants
<i>Absence courte pour convenance personnelle en respectant le délai de prévenance de 7 jours</i>	Paiement du forfait et les heures non effectuées pendant cette absence pourront être reprogrammées le ou les mois suivants en fonction des besoins
<i>Absence longue pour convenance personnelle en respectant le délai de prévenance</i>	<p>Si début de l'absence avant le 16 ou si fin de l'absence après le 16 ==> Demi-forfait</p> <p>Si début de l'absence après le 16 ou si fin de l'absence avant le 16 ==> Forfait complet</p> <p>Les heures non effectuées pendant cette absence pourront être reprogrammées le ou les mois suivants en fonction des besoins</p>



NATURE	REGLES A APPLIQUER
Heures dimanche JF et heures semaine	A titre exceptionnel et avec délai de prévenance, possibilité de permuter les heures semaine et dimanche en fonction des besoins
Jours fériés	Pas de reprogrammation des heures pour les usagers n'ayant pas d'heures D et JF et n'ayant pas bénéficié d'intervention compte tenu du jour férié tombant sur le jour habituel d'intervention
Entrée en établissement	Si entrée avant le 16 ==> Demi-forfait Si entrée à compter du 16 ==> Forfait complet
Décès	Si décès avant le 16 ==> Demi-forfait Si décès à compter du 16 ==> Forfait complet
Dépassement horaire	Si une personne a des interventions liées aux actes essentiels de la vie quotidienne en dépassement du plan d'aide APA (plafond), le volume horaire non utilisé en fin d'année pourra venir en déduction des heures de dépassement



Mme P. 82 ans – vit avec son époux.

Plan d'aide APA 9 h/mois pour entretien du logement

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
		01	02	03 Total : 1h00 * 14:29-15:29 PRIMA Dorothée	04	05
07 Total : 1h00 ** 09:55-10:55 MORIN Vanessa		08	09	10 Total : 1h00 ** 14:30-15:30 CADET Cindy		12 Total : 0h56 * 15:55-16:51 MORIN Vanessa
14 *		15	16	17 Total : 1h02 ** 14:28-15:30 MORIN Vanessa		19
21 Total : 1h02 * 09:57-10:59 OSTOLOGUE Martine		22	23	24 Total : 1h00 * 14:32-15:32 OSTOLOGUE Martine		26
28 Total : 1h00 * 09:57-10:57 OSTOLOGUE Martine		29	30	31 Total : 1h00 * 14:36-15:36 OSTOLOGUE Martine		27

Mme est hospitalisée – épuisement de l'époux
 Retour à domicile – mise en place d'un passage SSIAD et demande d'un passage quotidien pour préparer Madame pour le coucher – une demande de révision du plan APA est faite – en attendant la notification d'un nouveau plan d'aide, certaines heures (en gras) sont réalisées sans surcoût pour la personne en prenant sur la modulation du plan d'aide (heures non effectuées pendant la période d'hospitalisation avec paiement du forfait)

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
01 Total : 0h30 ** 19:40-20:10 CADET Cindy	02 Total : 0h24 ** 19:38-20:02 PRIMA Dorothée	03 Total : 0h30 * 19:37-20:07 PRIMA Dorothée	04 Total : 0h30 ** 19:40-20:10 PRIMA Dorothée	05 Total : 0h32 * 19:38-20:10 MORIN Vanessa	06 Total : 0h29 ** 19:42-20:11 MORIN Vanessa	07 Total : 0h31 * 19:41-20:12 MORIN Vanessa
08 Total : 0h26 ** 19:32-19:58 MORIN Vanessa	09 Total : 0h30 ** 19:40-20:10 CADET Cindy	10 Total : 0h30 ** 19:40-20:10 CADET Cindy	11 Total : 0h30 ** 19:40-20:10 CADET Cindy	12 Total : 0h30 * 19:37-20:08 PRIMA Dorothée	13 Total : 0h31 * 19:37-20:07 PRIMA Dorothée	14 Total : 0h30 ** 19:40-20:10 CADET Cindy
15 Total : 0h30 * 19:40-20:10 PRIMA Dorothée	16 Total : 0h30 * 19:39-20:09 MORIN Vanessa	17 Total : 0h31 * 19:40-20:11 MORIN Vanessa	18 Total : 0h27 ** 19:41-20:08 MORIN Vanessa	19 Total : 0h29 ** 19:40-20:09 MORIN Vanessa	20 Total : 0h30 ** 19:40-20:10 PRIMA Dorothée	21 Total : 0h30 * 19:36-20:06 PRIMA Dorothée
22 Total : 0h30 ** 19:40-20:10 CADET Cindy	23 Total : 0h30 ** 19:40-20:10 CADET Cindy	24 Total : 0h30 ** 19:40-20:10 CADET Cindy	25 * Total : 0h34 ** 19:40-20:14 MORIN Vanessa	26 Total : 0h29 ** 19:39-20:08 MORIN Vanessa	27 Total : 0h28 ** 19:41-20:09 MORIN Vanessa	28 Total : 0h29 ** 19:40-20:09 MORIN Vanessa
29 Total : 0h30 ** 19:40-20:10 CADET Cindy	30 Total : 0h30 ** 19:40-20:10 CADET Cindy	31 Total : 0h30 ** 19:40-20:10 CADET Cindy				

FICHE DE LIAISON RENOUVELLEMENT – REVISION



NOM - Prénom du bénéficiaire	P. R		
Adresse du bénéficiaire	22200 GUINGAMP		
Service d'aide à domicile	Comité de Services aux Personnes (GUINGAMP)		
Changement de GIR	Oui	Date d'évaluation	6/10/2014

1? Environnement (vie sociale, entourage, habitat) :

MME vit en couple dans un appartement au 1^{er} étage. Elle est relativement éloignée des commerces (pas de véhicule). Sa fille demeure à proximité.

<i>2? Interventions actuelles du SAAD</i>	HEBDO /QUOT	NBRE	PRECISIONS (durée moyenne des interventions et moment y compris DJF)	
2-1 Accompagnement / Aide liés à la dépendance physique				
Aide aux transferts (levés / couchers / fauteuil)	.			
Aide à la toilette	.			
Aide à l'habillage / déshabillage	.			
Aide à l'hygiène urinaire et anale	.			
Aide à la prise des repas (Stimuler, surveiller, donner le repas)	.			
2-2 Accompagnement lié à la personne				
Lecture	.		les AVS interviennent 2 fois /1H /semaine pour aide à l'entretien du milieu de vie	
Sortie - promenade	.			
Stimulation	.			
2-3 Accompagnement dans les actes domestiques				
Préparation des repas (avec ou sans la personne)	.			
Entretien du lieu de vie	Hebdo			
Entretien du linge (si incontinence)	.			
Entretien et surveillance du contenu du réfrigérateur	.			
Courses (avec ou sans la personne)	.			

3? Interventions d'infirmiers libéraux ou d'aides soignantes ?

Pour toilette	.	Pour habillage	.
---------------	---	----------------	---

Autres (à préciser : traitements, soins particuliers...)

4? Autres interventions (famille, voisins...) : à préciser

la fille vient ts les jours ,(aide toilette et médicaments)

<i>5? Interventions d'aide à domicile au titre du conjoint (hors APA) ?</i>	6? Prestations annexes déjà en place	oui/non	Nbr
	Portage de repas	Non	
	Accueil de jour	Non	
	Hébergement temporaire	Non	
	Téléalarme	Non	
	Protections à usage unique	Oui	

7? *Le plan d'aide est-il adapté aux besoins ?*

Non

Si non, pourquoi (détailler les nouveaux besoins) ?

Aujourd'hui Mme est hospitalisée pour chute (fracture col du fémur). Elle est sortante la semaine du 13/10/14. Elle a un appui. Elle marche très peu et utilise un déambulateur. Il y a eu proposition par le service hospitalier d'un hébergement temporaire. La famille ne veut pas. Mme a besoin d'un tiers pour toilette et habillage ts les jours. Elle ne fait aucun transfert spontanément (signes cognitifs). Elle utilise aujourd'hui des protections à usage unique.

8? Observations :

une évaluation à domicile est à prévoir en sachant que Monsieur fait barrage à toutes aides. En prévision de la sortie il est prévu ,lit électrique, fauteuil confort, chaise percée, déambulateur, SSIAD ou IDE (soins d'hygiène et habillage). Il faudrait prévoir la PEC des protections

Après passage de l'évaluatrice APA, le plan d'aide de Mme est passé à compter du 1^{er} février 2015 à 25 h/mois



LA DÉTERMINATION DU FORFAIT GLOBAL NÉGOCIÉ DU SAAD

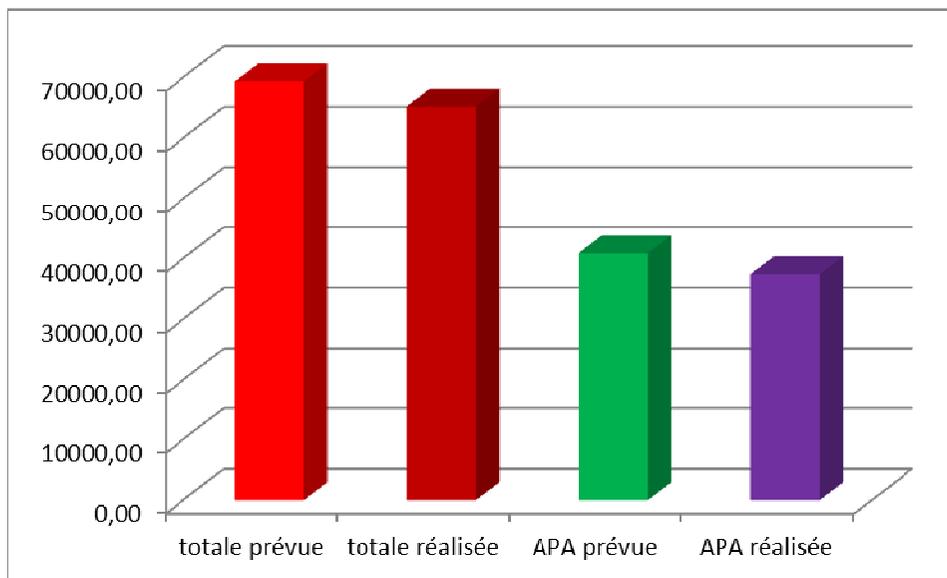


La dotation globale est établie sur la base des charges prévisionnelles en fonction de l'activité prévue, pondérée par :

- Le degré de perte d'autonomie, caractérisé par le GIR, et le degré de présence de l'entourage. Le produit de ces deux variables est matérialisé par l'Autonomie Moyenne Pondérée (AMP) ;
- Le nombre de bénéficiaires accompagnés.

LA DÉTERMINATION DU FORFAIT GLOBAL NÉGOCIÉ DU SAAD

libellé		code	observation
activité n-1			
Activité totale (nbre heures)		a	
* dont activité au tarif CG 22		b	
* dont activité hors tarif CG 22		c	
% heures APA/Activité		d	
% heures hors APA/Activité		e	
activité n			
activité prévisionnelle (nbre heures)		f	
* dont activité au tarif CG 22		g	
* dont activité hors tarif CG 22		h	
% heures APA/Activité		i	
% heures hors APA/Activité		j	
calcul de la dotation liée aux interventions			
charges totale proposées par le service		k	
*dont charges activité hors tarif		l	h*tarif Carsat
*dont charges activité tarif CG		m	k-l
taux moyen participation bénéficiaire APA	18%	n	
Montant participation bénéficiaire APA		o	m*n
dotation globale CG		p	k-o

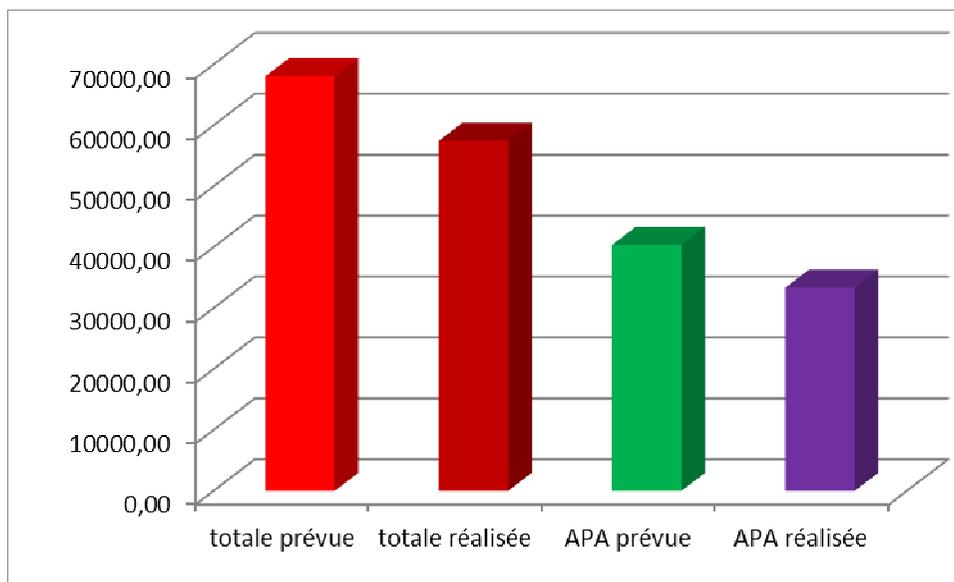


Activités 2012

Écart activité réalisée/activité prévue
- 6 %

Écart activité réalisée/activité prévue
- 8 %

100 % de la dotation globale APA versée



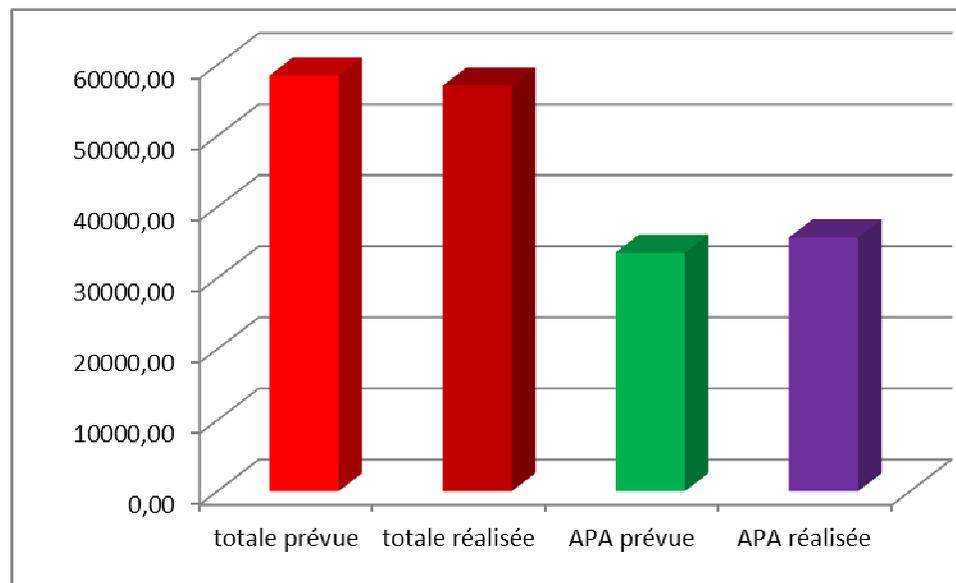
Activités 2013

Écart activité réalisée/activité prévue
- 15 %

Écart activité réalisée/activité prévue
- 17 %

90 % de la dotation globale APA versée





Activités 2014

Écart activité réalisée/activité prévue
- 2,5 %

Écart activité réalisée/activité prévue
+ 6,25 %

100 % de la dotation globale APA versée

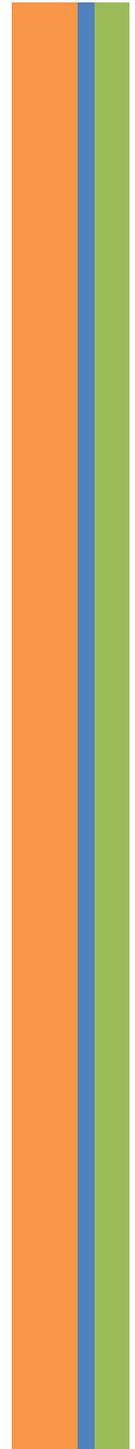
Négociation 1 % ?



GIR Moyen Pondéré



Libellé	Nombre	%
Entourage 1	90	41,67
Entourage 2	25	11,57
Entourage 3	29	13,43
Entourage 4	55	25,46
Non renseigné	17	7,87
Total	216	100



LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES SPÉCIFIQUES (CFS) DU SAAD

Missions de prévention des risques liés à la perte d'autonomie et à l'isolement. Les actions ciblées pour les ressortissants de l'APA doivent être définies en complémentarité d'actions déjà existantes et conduites par d'autres acteurs et partenaires localement.



2013

activité sportive adaptée (domicile et collectif)	
interventions mutualité française	4 366,50 €
salaire accompagnement	47,49 €
<i>sous total</i>	<i>4 413,99 €</i>
mission Ergothérapie	
salaire	8 709,47 €
<i>sous total</i>	<i>8 709,47 €</i>
activités lien social	
février : la chandeleur au Siège juillet : Bar à Lait Goudelin août : Manoir de Kerhanno à Grâces	
achat alimentaire	31,51 €
entrée manoir de Kerhanno	12,00 €
frais de déplacement	46,20 €
salaire accompagnateurs	362,11 €
<i>sous total</i>	<i>451,82 €</i>
coût total	13 575,28 €



2014

activité sportive adaptée (domicile et collectif)	
interventions mutualité française (fin de programme 2013 en janvier 2014)	1 469,00 €
Educatrice sportive en CDD	11 190,09 €
Frais de déplacement	86,45 €
<i>sous total</i>	<i>12 745,54 €</i>
mission Ergothérapie	
salaire	6 237,19 €
<i>sous total</i>	<i>6 237,19 €</i>
activités lien social	
salaire accompagnateurs	440,37 €
<i>sous total</i>	<i>440,37 €</i>
coût total	19 423,10 €



Après trois ans d'expérimentation...

- **Modulation** du plan d'aide permet d'adapter les interventions aux besoins des personnes accompagnées (absence d'un proche, retour après hospitalisation...)
- **coopération** entre SAAD et service du Conseil Général Dématérialisation (plan d'aide, facturation...)
- **Portage politique** fort de la part du CA de l'association
- **Actions de prévention**



- **Expérimentation partielle** (dotation globale, actions de prévention)
 - Référence horaire dans les plans d'aide
 - Convention d'expérimentation/CPOM
- **Changement culturel** à soutenir
- **Révision** dossiers APA



- **Systeme d'information**
 - Logiciel de facturation
- **Abandon de l'Entourage moyen pondéré (connaitre la typologie de la population accompagnée)**
- **Expérimentation/orientations politiques de la collectivité**
- **Deux directions au niveau du CG (DIPOMMS et DACA)**
- **Suivi de l'expérimentation**

